

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat **N**ational **U**nifié des
Directeurs, **I**nstituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré

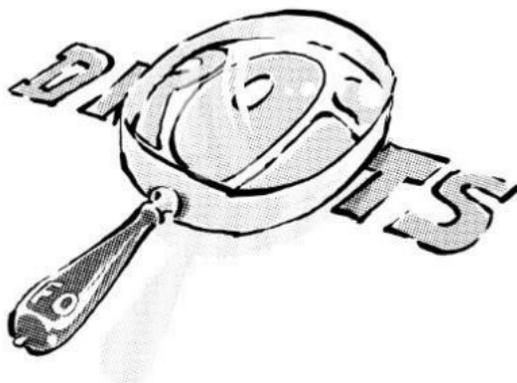
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



**30 septembre
2022**

**Constellations, animations
pédagogiques imposées...
ASSEZ !!!**



***Rappel de nos droits et de nos
obligations réglementaires de services !***

Dans toutes les circonscriptions, partout en France, les pressions et les injonctions se multiplient pour imposer aux personnels l'inscription à des animations pédagogiques déterminées par les IEN.

Pas une année sans que nous soyons désignés d'office pour suivre une formation spéciale :

- c'est le cas des formations en "constellation" dans le cadre du plan maths et français, souvent accompagnées de visites de classe entre pairs qui préfigurent un nouveau management à la France Télécom basé sur l'accompagnement PPCR...
- C'est aussi le cas des formations "laïcité", "pHARe", "valeurs de la République", "Accompagnement école inclusive"... etc, qui peuvent prendre des dénominations différentes en fonction des circonscriptions
- C'est enfin le cas pour les écoles "choisies" en évaluation d'école avec des modules de formation imposées dans Gaïa...

Ca n'en finit plus ! Chaque année, les personnels se voient imposer un de ces dispositifs dans leur école.

Ce n'est plus de la formation, c'est du formatage !

La possibilité pour les personnels de choisir une animation pédagogique qui correspond à leurs besoins, et donc in fine à la liberté pédagogique des enseignants, sont niées !

Comme si cela ne suffisait pas que le ministre amplifie la dégradation des conditions de travail des personnels en refusant de recruter des enseignants sous statut en urgence, en supprimant 1000 nouveaux postes pour la rentrée 2023, en participant à l'effondrement de leur pouvoir d'achat en écartant la majorité d'entre eux de sa « revalorisation ».

Il lui faut aussi coûte que coûte leur imposer la doxa gouvernementale en leur imposant des animations pédagogiques soigneusement sélectionnées.

Chaque année, le SNUDI FO 13 intervient auprès du DASEN et des IEN pour faire respecter la réglementation et force est de constater que le syndicat n'a jamais été contredit !



Point réglementaire

Le décret n°2017-44 du 29 mars 2017 définit toujours nos obligations de service !

- **24 heures d'enseignement hebdomadaires** x 36 semaines = 972h
- **108 heures annualisées** réparties ainsi :
 - 36h** consacrées aux APC (1h par semaine)
 - 18h** d'animations pédagogiques (présentiel ou magistère)

48h forfaitaires (travaux en équipe, relations parents, suivi des

élèves, liaison école/collège, organisation des APC...)

6h de conseil d'école

Toute heure au-delà de ces 108h00 (y compris pour les directeurs) est du travail gratuit non déclaré et donc soumis au volontariat !

L'employeur est dans l'obligation de ne pas demander de travail qui ne peut pas être fait sur le temps de travail !

TEMPS PARTIEL : *Les collègues effectuent les 108 h annualisées au prorata.*

Le décret précise que nous devons « **18 h consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique** ».

Ne figure dans ce texte **aucune notion d'animation ou de formation obligatoire !**

Donc si vous êtes intéressés :

- par des animations pédagogiques qui ne rentrent pas dans le cursus pour lequel votre IEN vous a inscrits. **Vous vous inscrivez quand même aux animations pédagogiques auxquelles vous souhaitez participer via GAIA. Votre seule obligation est de justifier de 18h d'animations pédagogiques à la fin de l'année scolaire.**
- par des animations pédagogiques mais vous avez été désigné d'office pour une formation constellation PPCR (plan Math ou plan Français). **Vous demandez individuellement ou collectivement à vous inscrire aux animations pédagogiques auxquelles vous souhaitez participer dans le plan d'animation de votre circonscription. Votre obligation est de justifier de 18 heures d'animations pédagogiques à la fin de l'année scolaire.**

Pour le SNUDI-FO 13, si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les PE peuvent librement choisir en fonction du contenu.

Concernant les constellations, elles n'ont aucun cadre statutaire !

Elles sont composées de 18h d'animations pédagogiques « constellées » (mais non obligatoires) ET de 12h d'observations en classe sur le temps scolaire.

Si vous décidez de suivre ce cursus, nous rappelons :

- qu'aucune réunion ni entretien entre midi et deux ne peut être imposé;
- qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela, ni d'être filmé;
- que l'on ne peut pas vous imposer des « devoirs à faire »...

Et, si vous n'êtes pas volontaire pour participer à la constellation, nous vous invitons à contacter le syndicat qui vous aidera à faire valoir votre droit et que vous souhaitez vous inscrire aux animations pédagogiques de votre choix.

Motion-type pour refuser les constellations

Enfin, le SNUDI-FO 13 rappelle que vous pouvez participer à 9 heures de réunions d'information syndicale (RIS) et les déduire des

animations pédagogiques que vous choisirez, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ou « désignée » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014)



Comme chaque année, le SNUDI-FO 13 organise à votre demande une réunion dans votre école. Sollicitez un correspondant de secteur ou envoyez un email au syndicat.

Prochaines RIS

mardi 11 octobre - 17h

Ecole élémentaire Pharo Catalan
(Marseille 7ème)

jeudi 13 octobre - 17h

Ecole maternelle Chantepedrix
(Marseille 10ème)

**jeudi 17 novembre -
17h30**

Ecole élémentaire République à
St Rémy de Provence



Le SNUDI-FO refuse cette entreprise de propagande qui nie le professionnalisme des personnels !

- Le SNUDI-FO revendique le retour à une vraie formation continue sur temps de classe, a minima le libre choix des animations pédagogiques et l'abandon des formations en constellations. Il s'adresse immédiatement au ministre en ce sens.
- Le SNUDI-FO invite les personnels à participer nombreux aux réunions d'information syndicale organisées par les syndicats départementaux – qui peuvent être déduites des animations pédagogiques, qu'elles soient présentées comme « obligatoires » ou pas – afin de créer le rapport de force pour faire reculer les IA-DASEN.

Sur cette question comme sur les autres (retraites, salaires...), l'heure est à la préparation de la grève pour gagner !

RAPPEL

Salaires

L'augmentation des salaires, c'est maintenant, pour tous les personnels, et sans contrepartie !

SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE !

Plus de 5600 signataires en quelques heures !

Prenez date pour les prochaines élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022...

FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO !**

Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, son activité, son soutien ?...

Alors rejoignez-nous



!
SYNDIQUEZ-VOUS !
Carte 2022 “spéciale
rentrée” disponible
ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

